

**Résumé du projet :** Le SESSAD Les Premières Classes accompagne 50 enfants de 2 à 20 ans habitant les Hauts-de-Seine. L'objectif est de permettre l'insertion et le maintien de l'enfant, dans **son milieu ordinaire de vie**, qu'il soit familial, scolaire ou social, grâce à une prise en charge individualisée, l'enfant bénéficiant d'un accompagnement intensif par un Accompagnant-Psycho-Educatif (APE) à temps plein, supervisé par un psychologue. Le SESSAD Les Premières Classes est un service expérimental créé fin 2009 en partenariat avec l'Association les Premières Classes.

#### Carte d'identité :

Création du service : octobre 2009

Territoire : Hauts de Seine

Nombre de places : 50

Nombre de salariés : 57

Nom directeur : Isabelle PIETRAVALLE

#### Les principales modalités d'intervention :

TEACCH, ABA, Makaton, PECS...

En moyenne, 33h d'accompagnement individuel par semaine. En tous lieux de vie de l'enfant et principalement à l'école et au domicile.

#### Composition équipe :

1 Directrice

1 Directrice adjointe Pédagogique

1,5 Psychologues coordinateurs

Des psychologues superviseurs

50 Accompagnants Psycho-Educatif

1 Assistante Sociale

1 Secrétaire comptable

#### Modalités d'admission :

La famille s'adresse au SESSAD pour une demande d'admission ; elle est reçue par l'équipe de direction lors d'un entretien qui permet d'évaluer les attentes, les difficultés de l'enfant et, d'informer sur les caractéristiques du service et sur son mode de fonctionnement. Si corrélation, la famille s'adresse ensuite à la MDPH pour une demande d'orientation. A réception de la notification d'orientation un RDV est proposé avec le médecin et le psychologue superviseur. Le SESSAD informera la MDPH de sa décision de suivi de l'enfant.

Implanté provisoirement à Colombes, le SESSAD sera à Suresnes à compter de septembre 2010

#### PLAN D'ACCES



## ***Le projet d'établissement***

Le SESSAD Les Premières Classes vise à permettre à chaque enfant d'acquérir la plus grande autonomie possible, d'améliorer la qualité de ses relations avec le milieu environnant, de développer ses potentiels et d'utiliser au maximum ses capacités, pour optimiser l'intégration en milieu ordinaire. L'action du SESSAD se déroule en lien étroit avec les parents.

Le projet du SESSAD comprend trois axes interdépendants :

- Le travail avec l'enfant, l'adolescent, le jeune adulte à travers des méthodes éducatives structurées, spécifiques à l'autisme et individualisées (ABA ou TEACCH),
- La guidance de sa famille et de son entourage familial,
- Le soutien du milieu d'accueil : milieu scolaire, centres de loisirs, clubs sportifs, clubs de loisirs, lieux de stage de découverte du milieu professionnel...

Son action est principalement orientée vers :

- la prise en charge précoce pour les enfants comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant, l'approfondissement du diagnostic, l'aide au développement psychomoteur initial de l'enfant et la préparation des orientations collectives ultérieures ;
- le soutien à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie, comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés.

Les interventions s'accomplissent dans les différents lieux de vie et d'activités de l'enfant ou de l'adolescent (domicile, crèche, école, lieux de loisirs...).

L'action du SESSAD est définie pour chaque enfant, dans un Projet Educatif Individualisé (PEI) visant l'acquisition de l'autonomie, le soutien à la scolarisation et la socialisation. Les projets éducatifs sont construits « sur mesure », adaptés à chacun. Le Projet Educatif Individualisé (PEI) est élaboré en concertation avec la famille et construit en cohérence avec le projet pédagogique élaboré par les enseignants. En effet, chaque enfant a le statut d'élève et bénéficie par là même d'un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation).

Le but est d'établir un projet individuel définissant les moyens, les conditions et les outils qui peuvent aider l'enfant à évoluer au mieux. Le PEI devra être le reflet du projet construit autour de l'enfant, en milieu ordinaire et avec l'ensemble des personnes qui sont amenées à intervenir auprès de lui, qu'il s'agisse des professionnels du service de l'équipe pédagogique ou des parents.

L'Accompagnant Psycho-Educatif (APE) a en charge l'application de ce PEI tout au long de la semaine, à raison de 33h, il est supervisé par un psychologue qui assure une supervision hebdomadaire de 2h complétée par une supervision à l'école (3h par mois) et d'une guidance familiale (3h par mois) afin d'aider les parents à mieux comprendre le handicap de leur enfant et ses modes de fonctionnement. Les parents se prononcent sur le choix du psychologue superviseur et sur l'orientation donnée au projet de leur enfant (notamment sur l'orientation TEACCH ou ABA donnée à sa prise en charge).

Ce dispositif est innovant et explique la dimension expérimentale du service qui fera l'objet d'une évaluation à 5 ans sur la base d'un cahier des charges national.